

COMMUNE DE SAINT-ANDRE DE LA ROCHE (06730)
EXRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 20 DECEMBRE 2016

I - ADMINISTRATION GENERALE

1. SIVOM Val de Banquière :

a/ modification des statuts : approbation

Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

d'émettre un avis favorable sur la modification des statuts du SIVOM Val de Banquière qui rajoute un alinéa à l'article 2 « *l'accompagnement à la fonction parentale* »

1. SIVOM Val de Banquière :

b/ adhésion au SMIAGE

Où l'exposé de Madame BARRAYA et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

de se prononcer favorablement pour l'adhésion du SIVOM Val de Banquière au Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) maralpin.

2. Charte de partenariat public privé 2017/2022 pour un cadre constructif en faveur du logement social durable : adhésion

Où l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

d'adhérer à la charte de partenariat public privé 2017/20122 pour un cadre constructif en faveur du logement social durable, au titre de la solidarité intercommunale.

Cette démarche ne remet pas en cause la politique d'aménagement du centre-ville et de Projet Urbain Partenarial (PUP).

3. Formalisation d'une Convention Globale Territoriale entre la Caisse d'Allocations Familiales et le Sivom Val de Banquière

Où l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

de donner un accord de principe favorable pour autoriser le syndicat à formaliser une convention globale territoriale avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Le cas échéant, un comité technique et un comité de pilotage seront constitués afin de travailler le contenu de la convention.

4. Métropole NCA – rapport d'activité : communication

II - FINANCES

1. Décision modificative N°3

Où l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

de rajouter la somme de 1 520 euros, en dépenses et en recettes, sur le chapitre « dotations aux amortissements » ;

de rajouter 4 000 euros de crédits sur le compte 1641, en dépenses d'investissement afin de rembourser en cette fin d'année, le capital de notre dette Il n'est pas nécessaire de prévoir la recette correspondante, compte-tenu des crédits de report.

2. Amendes liées aux infractions au Code de la Route des véhicules des services

Oùï l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- que la commune assume le paiement de l'amende initiale liée aux infractions au Code de la route des véhicules de service et accorde un étalement sans frais du remboursement de celle-ci à l'agent.

L'identité du contrevenant sera bien entendu conformément à la Loi, déclarée au Ministère Public.

3. Activités culturelles 2017 : demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Oùï l'exposé de Madame MENCIO et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental, au titre des activités culturelles 2017, une aide financière de 12 500 euros pour ces 4 volets d'action, soit :

- 7 000 euros pour les manifestations culturelles,
- 2 000 euros pour la chorale municipale,
- 2 000 euros pour l'école de musique municipale
- 1°500 euros pour le théâtre

III - RESSOURCES HUMAINES

1. Convention CNAS employeur : résiliation

Oùï l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de se prononcer favorablement sur la résiliation de la convention CNAS employeur du 10 mars 2005.

IV - TRAVAUX / MARCHES

1. Restauration des monuments aux morts de la première guerre : demande de subvention

Oùï l'exposé de Monsieur ALBERTINI et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de valider le principe de l'opération de restauration des monuments aux Morts de la Première Guerre et son enveloppe budgétaire à 3 500€ TTC,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur des subventions d'un montant aussi élevé que possible.

V - DOMAINE COMMUNAL

1. Canalisations eaux usées sur le domaine privé communal (sentier de Rimiez) : création d'une servitude de passage

Oùï l'exposé de Monsieur GUILLON et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention de servitude pour l'implantation d'une canalisation sur le domaine privé communal (assiette du CR4) au profit de la parcelle cadastrée AI N°182 et laisser tous les frais et charges liés à la constitution de la servitude et ses conséquences à la charge des demandeurs, Monsieur et Madame ARGAUD.

2. Construction EHPAD – Le Plan : vente de terrains à la SARL La Banquière Immo

Où l'exposé de Monsieur GUILLON et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de :

- se prononcer favorablement sur la vente des parcelles cadastrées AH N°143 et 146 à la SARL La Banquière Immo pour un montant de 885 000 €,
- valider les conditions de paiement, à savoir 450 000 € avant le 31 décembre 2016 et 390 750 € avant le 31 décembre 2017, sachant qu'un acompte d'un montant de 44 250 € a été versé lors de la signature de la promesse de vente sous conditions suspensives en 2012 et que la SCI La Banquière Immo a délibéré pour transférer le montant de 44 250 euros au bénéfice de la SARL La Banquière Immo

3. Salle polyvalente au Manoir : dénomination

Où l'exposé de Madame PARISSET et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de dénommer la salle de type F5 située au Manoir – Bâtiment C7 – propriété du Logis Familial et qui héberge l'ensemble des activités municipales sociales et éducatives, salle « Roger BREYTON », avec l'accord de la famille et du bailleur.

VI - URBANISME

1. Plan Local d'Urbanisme - Modification N°2 : approbation

Où l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'approuver le projet de modification N°2 du Plan Local d'Urbanisme.

2. Carrières : avis sur l'enquête publique

Où l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité moins trois abstentions, Mesdames MENCIO et BARRAYA et Monsieur GUILLON :

- d'émettre un avis favorable sous les réserves émises précédemment soit :
 - L'exploitation respecte un périmètre compatible avec les limites définies par les documents d'urbanisme en vigueur,
 - L'ensemble des conventions et protocoles et toutes les obligations y afférents devront être prorogées et respectées pour la même durée,
 - Le plan de l'état initial et l'étude paysagère de mars 2016 qui définit les modalités d'insertion dans le site, devront être strictement respectés et le fond de garantie de réhabilitation du site pérennisé conformément à la réglementation en vigueur.
 - de transmettre cette présente délibération à Monsieur le Préfet afin qu'il tienne compte de nos remarques compte tenu que seule la ville de NICE a délibéré (favorablement) alors que les communes de Tourrette-Levens, Aspremont, Cantaron, Colomars, Châteauneuf de Villevieille, Drap, Falicon et La Trinité ont également été sollicités par le Préfet le 30.08.2016.
- Le suivi du site de la qualité de l'eau et de l'évolution des niveaux des nappes devront être prorogés

VII – QUESTIONS DIVERSES

1. Projets Urbains Partenariaux (P.U.P.) : modification du périmètre

Où l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

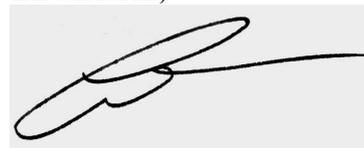
- d'approuver le périmètre de Projets Urbains Partenariaux joints en annexe n°1 et les modalités de partage des coûts des équipements publics communaux jointes en annexe n°2.

2. Inscription de la Promenade des Anglais au patrimoine Mondial de l'UNESCO

Oui l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

d'apporter le soutien de la commune de Saint-André de la Roche, à la candidature de la Promenade des Anglais et de la Ville Hivernale à l'inscription par l'UNESCO sur la liste du Patrimoine mondial, déposée par la Ville de Nice au ministère de la Culture et de la Communication.

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink on a light gray rectangular background. The signature is stylized and appears to be 'H. Colomas'.

H. COLOMAS

AFFICHE LE 22 DECEMBRE 2016